





Agence Française de l'Information Multimodale et de la Billettique

GT SIM AOT 11-03-2010

Réunion du GT SIM AOT 11/3/2010

- " Rappel PREDIM
- " Situation actuelle
- " AFIMB et Grenelle de l'Environnement
- " Missions de l'AFIMB
- Statut AFIMB
- Actions engagées en 2009

Rappel PREDIM

- Constat que le Information des usagers des transports publics (LOTI/SRU 2000) est difficile à organiser. (morcellement territorial, concurrence entre opérateurs...)
- Lancement dans le cadre du PREDIT 3 (2002) de Í l'action fédérativeÎ PREDIM: Plate-forme de recherche et d'expérimentation pour le développement de l'information multimodale destinée (charte PREDIM) à améliorer la complémentarité des modes par l'information du voyageur, à expérimenter et à capitaliser la connaissance au bénéfice des AOT.
- La PREDIM a labellisé des études, pilotes, projets de normes, outils et guides et a accompagné des projets d'AOT (500 kÖpar an en moyenne)
- www.predim.org, www.passim.info

Situation actuelle

La mise en place des SIM avance :

Régions: Ile-de-France, Nord Pas-de-Calais, Alsace, Pays de la Loire, Rhône-Alpes, Bretagne, Limousin, Poitou-Charente, Lorraine, Haute-Normandie, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Midi-Pyrénéeső

Départements : Isère, Oise, Alpes-Maritimesõ

Agglomérations: Toulouse, Grenoble, La Rochelle, Montpelliero

La mise en place des SIM soulève encore des difficultés :

Aucune action d'ensemble dans une dizaine de régions, malgré des projets partiels

Interopérabilité non assurée entre les SIM (trajets interrégions)

Accès aux données publiques non garanti pour les tiers - application de la Directive 2003/98, Décret 2005-1755

Grenelle de lænvironnement et création de l'AFIMB

Le principe de création dune Agence a été accepté

- Pas de conséquence législative
- Conséquences budgétaires:
- Le Programme 203 LOLF, a réservé un crédit de « 1MÖau titre du Grenelle de l'Environnement pour le lancement, dans un secteur où la France accuse sans doute quelque retard, d'une agence d'information multimodale des transports de voyageurs, en étroite coopération avec les opérateurs et les autorités organisatrices »

Missions de l' AFIMB

- Soutenir la normalisation indispensable à l'interopérabilité
- Mettre les systèmes d'information développés au plan local ou régional en communication par la création d'une plate-forme électronique permettant la recherche d'itinéraires d'un sous ensemble territorial à un autre sur de longues distances
- Faciliter l'intégration successive des SIM en création
- Aider les territoires ayant des difficultés à créer des SIM
- Participer aux initiatives européennes en information multimodale et billettique

Statut AFIMB

- Service à compétence nationale, rattaché à la DGITM, avec comité d'orientation (circulaire du 9 mai 1997 relative aux règles d'organisation des administrations centrales)
- L'arrêté ministériel de création est validé. Pilotage de l'AFIMB par un comité d'orientation composé du GART, de l'UTP, STIF, FNAUT, MINEF (1ère réunion tenue le 1-7-2009, 2éme prévue le 23-3-2010)
- Nécessite la consultation du comité technique paritaire central du MEEDDM prévu en avril 2010
- En l'attente de cette création l'action est portée par la MTI
- Pour commencer, 2 postes budgétaires ont été ouverts

Actions engagées au titre de l'AFIMB en 2009

1) Soutien à la normalisation

Esubvention attribuée au GART afin de lui permettre de mettre en place l'assistance nécessaire au pilotage de la Commission de Normalisation (CN 03) qu'il a accepté de présider. (prestations d'experts). À poursuivre en 2010.

ËSubvention attribuée au GART afin de lui permettre de mettre en place et piloter une étude fournissant aux AO des éléments de définition d'une stratégie concernant l'apparition des technologies NFC pour le paiement du transport.(étude LOGICA en cours)

ËFinancement des travaux, des évolutions concernant les produits normatifs (CHOUETTE, IFOPT, NETEX) et maintenance de site (TRANSMODEL)

2)<u>Future plate-forme électronique de l'AFIMB destinée à mettre en communication les systèmes d'information existants</u>

ERecrutement d'une AMO pour mettre en place le contrat de partenariat qui bâtira et exploitera la plate-forme. (groupement MT 3 / Partenaires Finances Locales / Cabinet CGCB-Avocats)

3) <u>Autres actions engagées</u>

EConvention IGN-DGITM relative à l'ouverture et à la gestion d'un service de saisie et de représentation de données transport sur le Géoportail.